



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Célébrons ensemble notre Fête Nationale



**Sous le thème « Retrouvons-nous à la belle étoile »,
le dimanche 23 juin 2024, dès 14 h
Venez fêter la Fête Nationale du Québec
au Centre communautaire, 195, rue Principale**

Billets en vente à la COOP de Lac-Édouard

Volume 18 numéro 6

Juin 2024

Dans ce numéro :

- 14 h 00 Ouverture des festivités et levée du drapeau fleurdelisé
- 14 h 15 Chasse aux trésors thématique dans les rues villageoises
- 15 h 30 Dévoilement des gagnants et remise des prix au Domaine Lac-Édouard
Cocktail : Spécial Fête Nationale
- 16 h 30 Tournois divers (Ex. : Cartes, poches, washers)
- 18 h 00 Repas POUTINE de style Grande tablée (Traiteur Domaine Lac-Édouard)
- 19 h 30 Discours patriotique
- 20 h 00 Orchestre local et soirée dansante

Coût du billet

- **Adulte : 20 \$**
- **Jeune : 13 ans et plus : 20 \$**
- **Enfant : 6 à 12 ans : 12 \$**
- **5 ans et moins : gratuit**



Tous les profits ayant trait à cette activité seront remis à la COOP.



| | |
|---|----|
| Célébrons ensemble notre Fête Nationale | 1 |
| Calendrier des activités à venir | 2 |
| AGA d'ADELE | 3 |
| Permis de rénovation ou de construction | 4 |
| Campagne annuelle de ramonage des cheminées | |
| Compostage communautaire à Lac-Édouard | 5 |
| Pour bien comprendre le danger d'incendie | 6 |
| Sécurité nautique | 7 |
| Vitesse dans la baie du Village | |
| Informations ayant trait à un Bassin Versant | 8 |
| Procédure pour l'obtention d'une vignette pour le stationnement au quai municipal | 9 |
| Matières résiduelles | |
| Des nouvelles de votre Coop | 10 |
| Mise au point - Facebook | 11 |
| Airmedic - Assistance et transport médical au Québec | |
| Publicité XPLORE | |
| Coordonnées de la Mairie | 12 |
| Dates des assemblées municipales pour l'année 2024 | |
| Offres d'emploi | |

Venez vous amuser et fêter en famille !

Calendrier des activités à venir

Juin

Légende :  Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------------------|---|---|--|-------|----------|--------|
| | |  11 Conseil municipal 17 h |  12 J'ai un rendez-vous pour UNE PRISE DE SANG 8 h | 13 | 14 | 15 |
| 16 Fête des Pères |  17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 30 |  Fête Nationale du Québec Bureaux municipaux fermés |  25 | 26 | 27 | 28 | 29 |

Juillet 2024

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|---|---|--|----------|-------|----------|--------|
|  Le ciné-club fait relâche pendant la période estivale. De retour à l'automne 2024. Bon été ! Rollande Lecours et Lise Rousseau | | | | | | |
| |  Fête du Canada Bureaux municipaux fermés |  2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 |  8 |  9 Conseil municipal 17 h | 10 | 11 | 12 | 13 |



Pour prendre un rendez-vous ayant trait à une prise de sang à Lac-Édouard, veuillez composer le 819-523-4581, **poste 2600**



La Dre sauvé accueillera ses patient-e-s à son bureau au Centre communautaire comme d'habitude. Pour prendre un rendez-vous, veuillez communiquer avec le GMF du Haut-Saint-Maurice. Pour rejoindre sa secrétaire, composez le 819-523-3084 et ensuite appuyez sur le 3. **Prochain rendez-vous : septembre 2024.**

AGA d'ADELE



Le samedi 25 mai 2024, ADELE tenait son Assemblée générale annuelle. Douze personnes étaient présentes. La présidente sortante, madame Lorraine Hallé a présenté son rapport de l'année qui vient de se terminer et bien entendu celui de la Semaine de pêche.

Monsieur Bertrand Richer, responsable des sentiers, a lancé une invitation à toutes et à tous pour l'entretien de ces derniers. Madame Lucie Bacon a présenté les états financiers 2023-2024 ainsi que les prévisions budgétaires pour la prochaine année.

Le 18 juin prochain, ADELE ensemencera le lac Édouard avec 4 000 ombles de fontaine de 10 à 12 pouces pour un montant de 15 000 \$.

Suite à la démission de messieurs Jacques Desmarais et André Gignac et de la décision de madame Hallé de ne pas renouveler son mandat, trois postes d'administrateurs étaient vacants. Mesdames Lyne Gervais, Johanne Harvey et Linda Milette ont été élues par acclamation et seront les trois nouvelles administratrices.

Suite à une courte séance du nouveau conseil, madame Hélène Lemonde a été élue présidente, madame Linda Milette, vice-présidente, madame Lyne Gervais, secrétaire et madame Lucie Bacon, trésorière. Monsieur Bertrand Richer demeure responsable des sentiers. Les deux autres administrateurs sont monsieur Jean-Michel Picard et madame Johanne Harvey.



De gauche à droite : mesdames Johanne harvey, Linda Milette, Lyne Gervais, Lucie Bacon, Hélène Lemonde et monsieur Bertrand Richer. Absent lors de la prise de photo, monsieur Jean-Michel Picard.

La reconnaissance est la mémoire du coeur !

Nous tenons à remercier madame Lorraine Hallé pour son implication et son engagement pendant plusieurs années au sein d'ADELE. Un grand merci également à messieurs Jacques Desmarais et André Gignac pour leur grande collaboration.

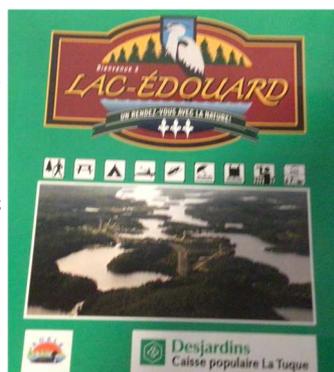
Depuis 1992, A.D.E.L.E. travaille à améliorer les écosystèmes dans lesquels vivent les résidents et les villégiateurs de Lac-Édouard. Nos préoccupations écologiques visent donc à protéger notre environnement de la pollution et des abus pour assurer un développement sain et équilibré des milieux aquatiques et fauniques de notre magnifique plan d'eau qu'est le lac Édouard.

Afin de poursuivre nos activités (ensemencement, entretien des sentiers, etc.) nous sollicitons votre soutien financier.

En achetant nos produits disponibles à la Coop, (casquette, vêtement, carte bathymétrique du lac Édouard et carte de membre) vous contribuerez à assurer la pérennité de nos actions.



Merci de votre support,
Lucie Bacon, trésorière



Permis de construction ou de rénovation

Prévoyez-vous effectuer des travaux de construction ou de rénovation cet été ou à l'automne 2024 ? Il est primordial d'en discuter, au préalable, avec notre inspecteur municipal, monsieur Daniel Bouvier. Il vous remettra alors un document identifié : **Demande de permis**. Lors de la réception de celui-ci, **il est important de lire attentivement la section « Commentaires »** dans laquelle vous retrouverez des informations pertinentes ayant trait à la réglementation.



Nous vous rappelons l'importance de vous préparer tôt dans la planification de vos travaux puisque des délais sont à prévoir pour l'obtention de votre permis. Un permis de construction ou un certificat d'autorisation est délivré dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande et des documents exigés.

Ces judicieux conseils vous éviteront bien des erreurs et de plus, vous détiendrez un permis bien en règle. Vous pouvez prendre un rendez-vous avec M. Bouvier au 819-653-2138. Il est présent au bureau du lundi au mercredi, de 9 h à 16 h.



Merci de votre collaboration,

Pierre Arseneault, directeur général

Campagne annuelle de ramonage des cheminées 2024

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à la population de l'Agglomération de La Tuque qu'il y aura une campagne de ramonage des cheminées effectuée par l'entreprise Ramonage Maska – Drummondville inc., membre de l'Association des professionnels en chauffage. Pour cette campagne qui se déroulera du **21 juin au 26 juin**, l'entrepreneur offre ce service aux coûts suivants plus taxes applicables par ramonage de cheminée :

| SECTEUR | COÛT |
|-------------------------------|--------|
| La Tuque | 125 \$ |
| Carignan (Lac-à-Beauce) | 130 \$ |
| Rivière-aux-Rats | 135 \$ |
| La Croche | 130 \$ |
| Municipalité de Lac-Édouard | 145 \$ |
| Municipalité de La Bostonnais | 130 \$ |



En ce qui concerne les autres cheminées de la résidence, le coût sera de 75 \$ chacune dans les secteurs La Tuque, Lac-à-Beauce, Rivière-aux-Rats, La Croche, La Bostonnais et Lac-Édouard, plus les taxes applicables. Le travail effectué sera un ramonage complet, soit cheminée et tuyau à fumée, ainsi que l'inspection visuelle de l'installation.

Vous avez **jusqu'au samedi 15 juin 2024** pour vous inscrire auprès de Ramonage Maska – Drummondville inc. au **450 796-5587**.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 28^e jour du mois de mai 2024.

Directeur général adjoint,

Jean-Sébastien Poirier

Greffier

POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA

LE 28 mai 2024

Compostage communautaire à Lac-Édouard

En mai 2024, la Municipalité de Lac-Édouard entame la 5^e année de son projet de compostage communautaire. Dès la première année, plusieurs citoyens se sont prévalus de ce service au Magasin général (148, rue Principale) et à la Mairie (195, rue Principale). Par ailleurs, des composteurs verts ont été installés un peu partout sur le territoire : chemin Baie-William Ouest, chemin Baie-Power, chemin Baie-Bouleau Nord et chemin Baie-William Est.

 Composter permet de réduire de 40 % la masse des matières résiduelles (ordures) donc, moins de transport de déchets jusqu'à Saint-Étienne-des-Grès.



Le maire Larry Bernier devant les composteurs communautaires
(Photo L'Écho - Patrick Vaillancourt)

Composter avec les composteurs rotatifs ? Rien de plus simple :

1. METTEZ VOS RÉSIDUS **VÉGÉTAUX** DANS VOTRE PETIT BAC MAISON
2. APORTEZ VOS **MATIÈRES VÉGÉTALES SEULEMENT** DANS LE COMPOSTEUR COMMUNAUTAIRE
3. APRÈS CHAQUE APPORT, JETEZ UNE POIGNÉE DE GRANULES DE BOIS DANS LE COMPOSTEUR (bac situé sous le composteur)
4. TOURNEZ LE COMPOSTEUR D'UN TOUR.

⇒ **MATIÈRES VÉGÉTALES SEULEMENT (matières vertes)**



je peux mettre

COMPOSTAGE partagé



je ne peux pas mettre

- ✓ Epluchures de fruits de légumes
- ✓ Marc de café avec le filtre
- ✓ Sachets de thé
- ✓ Coquilles d'œufs écrasées
- ✓ Fruits, légumes abîmés en morceaux
- ✓ Essuie-tout
- ✓ Fleurs fanées

- X Restes de viande
- X Restes de poisson
- X Restes de pain
- X Restes de fromage
- X Restes cuisinés
- X Tontes de gazon
- X Plastique, métal

Pour bien comprendre le danger d'incendie

Avant de vous rendre en forêt, consultez le danger d'incendie

- Sur nos panneaux d'inflammabilité officiels
- Sur notre application mobile
- Sur notre site Internet (<https://sopfeu.qc.ca>)
- Ou en vous abonnant à notre envoi quotidien par courriel

N.B.: Tous les feux à ciel ouvert requièrent un permis de brûlage. Les feux d'artifices sont des feux à ciel ouvert.



DANGER D'INCENDIE

| | |
|-------------------|--|
| BAS | Incendie de faible intensité à propagation limitée, c'est le bon moment pour allumer votre feu de camp. |
| MODÉRÉ | Incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien, faites uniquement des feux de petite dimension (1m X 1m maximum). |
| ÉLEVÉ | Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre, n'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h. |
| TRÈS ÉLEVÉ | Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres, faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire (ouvertures de moins d'un cm). |
| EXTRÊME | Incendie de cimes de fortes intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable, évités de faire des feux. |

N'oubliez pas!

Les feux de camp sont proscrits lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Vérifiez les restrictions en vigueur avant de vous rendre en forêt.



Sécurité nautique

Dans le but d'améliorer votre sécurité et votre qualité de vie, celles des membres de votre famille ainsi que celles de tous les plaisanciers de Lac-Édouard, nous tenons à vous rappeler quelques règles concernant la conduite responsable d'une embarcation de plaisance motorisée.

⇒ 1. Vos responsabilités légales

La conduite imprudente d'une embarcation est un délit qui a été ajouté au Règlement sur les petits bâtiments.

Un conducteur peut être inculpé s'il :

Se déplace d'une manière susceptible de nuire à la sécurité de personnes ou de biens, compte tenu des conditions météorologiques, du trafic, des dangers réels ou possibles et du nombre de personnes se trouvant à proximité d'une embarcation;

⇒ 2. Conduite responsable d'une embarcation

Soyez prudents et courtois. De nombreux groupes considèrent le bruit des embarcations de plaisance motorisées comme une nuisance **lorsqu'elles sont utilisées constamment au même endroit. Respectez vos voisins.**

À grande vitesse, il est très difficile d'apercevoir des nageurs, des skieurs nautiques ou des plongeurs. Alors, laissez-leur toute la place voulue et n'essayez jamais de les arroser.

⇒ 3. Ski nautique

Les règles régissant le ski nautique couvrent maintenant d'autres activités connexes de remorquage comme le ski pieds nus, le remorquage de pneumatiques et de planches de surf.



L'exigence préalable voulant qu'un observateur soit à bord demeure en vigueur. Une embarcation doit être équipée d'un siège pour chaque personne remorquée en cas de récupération. Une motomarine qui n'est pas conçue pour transporter au moins trois personnes, ne peut pas être utilisée pour tirer des skieurs nautiques.



Notez que la conduite d'une motomarine est interdite aux moins de 16 ans.

En terminant, je me joins aux autres membres du Conseil municipal ainsi qu'à tous nos employés municipaux pour vous souhaiter un été des plus agréables.

Larry Bernier,
Maire

Vitesse dans la baie du Village

À chaque été, nous constatons que plusieurs embarcations à moteurs circulent à haute vitesse dans la baie du village. Pourtant, deux signalisations sont présentes pour vous signaler de ralentir. Nous demandons à tous les utilisateurs d'embarcation à moteur de **ralentir à 8 km/h lorsque vous circulez dans la baie du Village.**

En raison de son étroitesse, deux facteurs sont en jeu :

- La sécurité des usagers ;
- Le batillage (déferlement des vagues provenant du sillage d'un bateau).

En effet, les vitesses que nous avons observées risquent de provoquer des accidents pouvant avoir de graves conséquences.

De plus, les riverains se plaignent que leur embarcation et leur quai subissent les conséquences du batillage en plus d'éroder leur berge.

Merci de votre civisme !



Informations ayant trait à un BASSIN VERSANT



Les chroniques sur l'eau - Comprendre

SAVEZ-VOUS CE QU'EST UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant est une portion de territoire dont toutes les précipitations sont entraînées vers un même endroit. C'est un territoire dont les limites sont naturelles, et non pas déterminées par l'être humain.

Le bassin versant est donc un territoire isolé du point de vue hydrologique puisque chacune des gouttes d'eau qui tombe à l'intérieur des limites d'un bassin versant, peu importe l'endroit dans le bassin versant, atteindra, à la fin de son parcours, le même exutoire.

Peu importe l'endroit où nous nous trouvons, nous sommes toujours dans un bassin versant.



La circulation de l'eau dans le bassin

Plusieurs éléments peuvent influencer la façon dont l'eau circule à l'intérieur d'un bassin versant, soit :

- La **topographie** : une pente accentuée augmente la vitesse d'écoulement de l'eau.
- La **géologie** : un terrain poreux ou rocheux facilite l'écoulement de l'eau alors qu'un terrain argileux ralentit sa course.
- Le **climat** : contrairement aux périodes de sécheresse, les périodes de précipitations permettent à l'eau de circuler plus rapidement.
- La **végétation** : Elle peut ralentir le ruissellement de l'eau au sol.
- Les **aménagements agricoles, industriels et urbains** : Les barrages ou les autres constructions empêcheront la libre circulation de l'eau.

Les niveaux de bassin

- **Sous-bassin versant** (bassins versants locaux) : réseau de ruisseaux et d'affluents de rivière qui sont de plus petite superficie.
- **Bassin versant** (bassin versant secondaire) : réseau d'affluents (rivières et lacs) situés plus en amont.
- **Bassin versant fluvial** : réseau de cours d'eau qui se jettent dans les fleuves.
- **Bassin versant océanique** : réseau de cours d'eau qui coulent vers l'océan.



www.sambba.qc.ca

Découvertes au Parc Cœur Nature

Venez découvrir la tourbière du Lac-à-la-Tortue !

SAMEDI 6 JUILLET
9H30 À 11H30



DÉPARTS EN CONTINUE

Route 359 N
Saint-Narcisse



Observez la biodiversité qui se cache au Parc Cœur Nature avec les biologistes de la SAMBBA.

La tourbière foisonne de sons, de goûts et de couleurs à découvrir!



En 2017, dans le cadre de l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le gouvernement du Québec proclamait le mois de juin « Mois de l'eau » dans le but de sensibiliser et d'éduquer la population du Québec sur l'eau et ses enjeux.

Procédure pour l'obtention d'une vignette (stationnement de votre voiture)

Si vous devez stationner votre voiture au quai municipal ou sur le chemin Côté : la VIGNETTE est obligatoire et doit porter le numéro du règlement 188-2023. (Disponible à la COOP.)

• VIGNETTE DE TYPE « PROPRIÉTAIRE » GRATUITE

À la Coop, nous validerons si la personne est propriétaire d'un immeuble à Lac-Édouard. Celle-ci devra fournir une preuve qu'elle vit bien à Lac-Édouard (ex.: compte de taxes et permis de conduire).



Municipalité de Lac-Édouard
Type « PROPRIÉTAIRE » 0 \$
Règlement 188-2023
« tarification mise à l'eau »
Placez cette vignette sur le tableau de bord du véhicule stationné



• VIGNETTE DE TYPE « EMBARCATION VERTE » GRATUITE



Municipalité de Lac-Édouard
Type « EMBARCATION VERTE » 0 \$
Règlement 188-2023
« tarification mise à l'eau »
Placez cette vignette sur le tableau de bord du véhicule stationné



Si la personne possède un canot, kayak ou embarcation avec moteur électrique on lui remettra une vignette de type « embarcation verte » gratuite.

Inscrire le nom de la personne et son adresse postale sur une fiche.

Si la personne ne fait pas partie de ces deux classes, elle devra payer pour le stationnement de son véhicule. On vous offrira le choix entre les deux types de vignettes suivantes :

• La vignette de type « Annuelle 2024 » **ou**

au coût de 500 \$



Municipalité de Lac-Édouard
Type « ANNUELLE » 500\$
Valide du 15 avril au 15 novembre 2024
Règlement 188-2023
« tarification mise à l'eau »
Placez cette vignette sur le tableau de bord du véhicule stationné



• La vignette de type « Séjour 2024 »

coût de 100 \$ par séjour ou journée



Municipalité de Lac-Édouard
Type « SÉJOUR » 100 \$
Règlement 188-2023 « tarification mise à l'eau »
Placez cette vignette sur le tableau de bord du véhicule stationné

| Année | Mois | | | Jour | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------|------|---|----|------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| 2024 | 5 | 6 | 7 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | |
| | 8 | 9 | 10 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |



Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 819-653-2238.

Pierre Arseneault, directeur général

Matières résiduelles (rappel)

Seulement les citoyens de Lac-Édouard qui ne sont pas desservis par le système de collecte peuvent aller porter leurs **ordures et matières recyclables** à l'endroit désigné par la Municipalité.



Les citoyens qui sont desservis par la collecte doivent obligatoirement les déposer devant leur résidence lors des journées de la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables. Des caméras sont installées. Nous pourrions donc plus facilement identifier les gens qui ne respectent pas ces règles et remettre les amendes applicables.

Quand aux feuilles mortes, nous avons noté que plusieurs citoyens les déposaient dans des sacs à ordures pour qu'elles soient ramassées par nos employés. Comme nous vivons en forêt voici ce que vous devez faire : soit les composter, soit les épandre dans la forêt publique près de votre résidence.



Merci de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général

Des nouvelles de votre Coop

Lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2024, 30 personnes ont assisté à cette rencontre. Un grand merci à ces membres pour leur participation.



De plus, les membres de la Coop de Solidarité de Lac-Édouard ont élu un nouveau Conseil d'administration : Éric Tremblay, président; Pierre Lepage, vice-président; Jeannie Carrier, trésorière; Rollande Lecours, secrétaire; Sonia Cloutier, administratrice; Isabelle Matte, administratrice et Jason St-Pierre, administrateur.

Notre objectif est d'offrir à la clientèle du magasin général un service de qualité, les meilleurs produits à des prix compétitifs tout en s'assurant de rentabiliser toutes les opérations de la Coop.

Soyez assurés que l'équipe mettra en oeuvre diverses solutions pour satisfaire toute notre clientèle : résidents de Lac-Édouard, villégiateurs et touristes. Vos suggestions pour améliorer notre service à la clientèle sont les bienvenues.

Nous tenons à remercier, messieurs Pierre Larouche et Patrick Matton pour leur implication et leur grand dévouement au sein de la Coop pendant ces dernières années.

Un grand MERCI à toutes celles et à tous ceux qui appuient la Coop de Solidarité de Lac-Édouard.

La belle saison est à nos portes. Faisons nôtre ce slogan : *À Lac-Édouard, l'achat local d'abord !*

Éric Tremblay, président

Épicerie, Bières & Vins



Articles de plein air



Quincaillerie



L'histoire vous intéresse ! Venez visiter notre Centre d'interprétation historique (situé au 2^e étage).

À Lac-Édouard, nous sommes fiers de nos origines.



Nous sommes à la recherche de main-d'oeuvre pour la saison estivale 2024. Que ce soit pour travailler 4 h, 8 h ou 20 h / semaine ou tout simplement pour vous impliquer bénévolement, la COOP a sûrement une offre qui conviendrait à vos attentes.

Laissez vos coordonnées à l'employée sur place. Nous communiquerons avec vous dans les plus brefs délais.

Éric Tremblay, président

Mise au point - Facebook

 La Municipalité de Lac-Édouard tient à faire une mise au point concernant les deux comptes Facebook que sont « Les Gens de Lac-Édouard » et « Citoyens de Lac-Édouard- Information municipale ».

D'entrée de jeu, nous tenons à préciser que la Municipalité de Lac-Édouard ne possède, ni ne gère aucun compte Facebook. Les deux comptes mentionnés ci-dessus sont administrés par des citoyens de Lac-Édouard et non par la Municipalité.

Tout ce qui se trouve sur ces comptes n'engage en rien la Municipalité, ni ne reflète les idées ou opinions du Conseil municipal.



Larry Bernier, maire

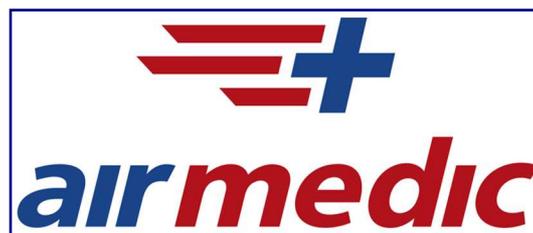
Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier

Airmedic - Assistance et transport médical au Québec

Si vous êtes en villégiature et abonné à Airmedic, il ne faut pas oublier de leur transmettre vos coordonnées GPS.

De plus, vous devez renouveler votre abonnement à chaque année ou à chaque saison ou à chaque séjour, selon votre abonnement initial.

Communiquez avec eux pour obtenir de plus amples renseignements : airmedic.net



Publicité XPLORE



CONNECT22
Votre détaillant de
la région De Lac-Edouard

**Internet
Pure Fibre à 100%
ULTRA-RAPIDE
jusqu'à 1000Mbps**

1-866-751-0562 Xplore™ 

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :

Larry Bernier
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours@icloud.com
Collaboration : Pierre Arseneault



La Municipalité de Lac-Édouard a besoin de refaire sa banque de CV.

Si vous avez de l'expérience en administration, en comptabilité et/ou en voirie, on aimerait vous connaître.

Tous les postes qui pourraient être offerts sont à temps partiel.

Que ce soit pour combler vos heures de travail ou tout simplement pour sortir un peu de la routine... il nous fera plaisir de discuter avec vous de vos disponibilités.

Faites parvenir votre CV à M. Pierre Arseneault, directeur général : courriel : info@lacedouard.ca

Téléphone : 819 653-2238



Au plaisir de vous rencontrer !

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238 / 819-989-0451
Courriel : info@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2138 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Madame Jeannie Carrier
Tél. : 653-2438 / Courriel : adr@lacedouard.ca

SUPERVISEURE COMPTABLE

Madame Nancy Lareau
Tél. : 819-653-2238 / Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jean-François Lessard
Responsable des eaux usées et eau potable
Tél. : 819-653-2238
Courriel : voirie@lacedouard.ca



ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

Le mardi 9 juillet 2024 à 17 h

Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2024

| | | | |
|------------|---------|------------------|-------------|
| 9 janvier | 9 avril | 9 juillet | 8 octobre |
| 13 février | 14 mai | 13 août | 12 novembre |
| 12 mars | 11 juin | 10 septembre | 10 décembre |

Toutes les assemblées débiteront à 17 h.

Veillez inscrire ces dates à votre agenda.